Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le 02/08/2022
ID : 013-211300330-20220802-2022__40-AR

Rendu exécutoire par affi[illegible]on en Sous Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de 3 bâtiments publics

N°2022/40

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de 3 bâtiments publics

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **PROFILS CONSULTANTS** – Pôle d'activité les Milles – 205, avenue du 12 juillet 1998 – 13290 AIX EN PROVENCE

Article 2 : d'accepter la solution de base pour un montant de 72 700.00 euros HT.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opérations 757 et 758.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 1er août 2022

MAIRIE de ENSUES-LA-REDONNE
13 Bouches du Rhône

Le Maire,
Michel ILLAC